

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 23/08/2023

Reçu en préfecture le 23/08/2023

Publié le 23/08/2023

ID : 089-218901882-20230727-2023\_24-DE



**Nombre de conseillers**

• en exercice	10
• présents	8
• votants	10
• absents	2
• exclus	0

De la commune GIROLLES

Séance du 27 juillet 2023 à 18 heures 45

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

**Objet**

FRAIS DE  
SCOLARITE SIVOS  
DES 2 RIVIERES  
2022-2023

M. MASSOL Bernard

Étaient présents :

Michel GUYOT, Nicole VITEAU, Marie-Annick DE RYCKE, Érick DEGOIX, Sylvia MASSOL, Fabrice HEURTAUX, Marie SEILLER

Étaient excusés :

Corinne GUILLAUD, Marion DESBOIS

Les conseillers ci-avant avaient délégué leur mandat respectivement à MM. N. VITEAU et E. DEGOIX

Étaient absents non excusés : MM.

Un scrutin a eu lieu,  
Mme SEILLIER Marie

a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Délibérations :

Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de participation annuelle aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques primaires du SIVOS DES 2 RIVIERES pour l'année scolaire 2022/2023.

La participation s'élève à 985.91 €.

3 enfants de la commune sont concernés.

Le Conseil Municipal, après délibération,  
ACCEPTE cette participation.  
AUTORISE le Maire à émettre le mandat correspondant  
Dit que les crédits sont inscrits au BP 2023

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 17 août 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 20 juillet 2023.

Fait à GIROLLES, le 16 août 2023

Le Maire

Envoyé en préfecture le 23/08/2023

Reçu en préfecture le 23/08/2023

Publié le 23/08/2023

ID : 089-218901882-20230727-2023\_24-DE



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'H. Camp', written over the seal.